

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Dombes

Par arrêté N°19-165 le Président de la Communauté de communes de la Dombes, Monsieur Michel GIRER, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Dombes, arrêté par délibération du Conseil communautaire le 11 juillet 2019.

Par décision n° E19000232 /69, en date du 12 septembre 2019, le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné un commissaire enquêteur : Monsieur Michel CORRENOZ.

Cette enquête publique concerne la révision du SCoT de la Dombes qui est de la compétence de la Communauté de communes de la Dombes. Le SCoT est un document de planification qui fixe à horizon 2035 des orientations et objectifs concernant, notamment, l'urbanisme, l'habitat, le développement économique et commercial, la préservation de l'environnement, les transports, l'agriculture, la transition énergétique etc. Ces orientations sont ensuite traduites dans les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux.

Préalablement à son adoption par le Conseil communautaire de la Dombes, le projet de SCoT est soumis à une enquête publique qui se déroulera **du mercredi 06 novembre 2019 à 9h00 au vendredi 06 décembre 2019 à 12h00**.

Le dossier soumis à l'enquête comprend le projet arrêté du SCoT. Il se compose d'un Rapport de Présentation, scindé en 2 tomes et comprenant notamment une évaluation environnementale, d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables, d'un Document d'Orientations et d'Objectifs, d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial, des annexes et du bilan de la concertation. Le dossier d'enquête publique comprendra également les avis des personnes publiques associées, réceptionnés par la Communauté de communes de la Dombes, celui de l'autorité environnementale et une annexe constituée d'un recueil de pièces administratives.

Le siège de la Communauté de communes de la Dombes situé 100 Avenue Foch, 01400 CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE est désigné comme étant le siège de l'enquête, lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée.

Le dossier d'enquête publique du projet de révision du SCoT de la Dombes sera consultable :

- en version informatique sur les sites internet du SCoT de la Dombes <http://www.scot-saonedombes.fr/scot-d.html> et de la Communauté de communes de la Dombes <https://www.ccdombes.fr/le-scot-de-la-dombes-est-en-revision/> et sur le registre dématérialisé <https://www.registredemat.fr/enquetepublique-scotdombes> ;
- en version papier dans les 7 lieux d'enquête, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessous.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public, au siège de la Communauté de communes de la Dombes, aux jours et horaires précisés dans le tableau en annexe. Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé ;
- sur les registres d'enquête papier établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponibles dans les 7 lieux d'enquête, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessous ;
- par courrier postal à l'attention du Commissaire enquêteur au siège de la Communauté de communes de la Dombes, à l'adresse mentionnée dans le tableau en annexe ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique-scotdombes@registredemat.fr.

Le commissaire enquêteur tiendra également des permanences, pour recevoir les observations orales ou écrites sur le projet de SCoT, aux lieux, jours et horaires définis dans le tableau ci-dessous :

Lieux de consultation du dossier d'enquête publique	Adresses	Jours et horaires d'ouverture au public pour consulter le dossier d'enquête publique	Jours et horaires des permanences du Commissaire enquêteur
Siège de la Communauté de communes de la Dombes CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE	100 Avenue Foch, 01400 CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE	Lundi, Mardi, Jeudi : 8h30-12h00 ; 13h30-17h00 Mercredi : 8h30-12h00 Vendredi : 8h30-12h00	Mardi 26 novembre 2019 14h00-17h00
Antenne de la Communauté de communes de la Dombes à VILLARS-LES-DOBES	ZAC de la Tuilerie, 01330 VILLARS-LES-DOBES	Lundi, Mardi, Mercredi : 8h30-12h00 Vendredi : 8h30-12h00 ; 13h30-17h00	
Antenne de la Communauté de communes de la Dombes à CHALAMONT	2 Grande rue, 01400 CHALAMONT	Lundi : 8h30-12h00 ; 13h30-17h00 Mercredi : 8h30-12h00 Vendredi : 14h00-17h00	
Mairie de SAINT-PAUL DE VARAX	Place Louis Jourdain, 01240 SAINT-PAUL DE VARAX	Lundi : 8h00-12h00 Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h00-12h00 ; 15h00-17h00	Vendredi 15 novembre 2019 9h00-12h00
Mairie de CHÂTILLON-LA-PALUD	248 route de Gévrieux, 01320 CHÂTILLON-LA-PALUD	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 14h00-18h30	Vendredi 15 novembre 2019 14h00-17h00
Mairie de SAINT-ANDRÉ-DE-CORCY	Route de Monthieux, 01390 SAINT-ANDRÉ DE CORCY	Lundi : 13h30-17h30 Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : 9h00-12h00 ; 13h30-17h30 Samedi : 9h00-12h00	Samedi 16 novembre 2019 9h00-12h00
Mairie de SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	Place de l'Hôtel de ville, 01990 SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 10h00-12h00 ; 14h00-16h00 Mercredi : 8h30-12h00 Samedi : 9h00-11h30	Mardi 26 novembre 2019 10h00-12h00

Les observations adressées par courrier postal, par voie électronique ainsi que celles reçues sur les registres papier des différents lieux d'enquête, seront annexées au registre d'enquête mis à la disposition du public au siège de la Communauté de communes de la Dombes. Elles seront également annexées au registre dématérialisé dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur, relatifs à cette enquête, seront, à son issue, tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, à la Préfecture de l'Ain, au siège de la Communauté de communes de la Dombes, aux jours et heures habituels d'ouverture hors jours fériés, et dans les lieux d'enquête publique pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Ces documents seront également publiés pour la même durée sur le registre dématérialisé, sur les sites internet du SCoT de la Dombes et de la Communauté de communes de la Dombes. Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication de ces pièces à la Communauté de communes de la Dombes.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de SCoT de la Dombes, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées et au cours de l'enquête publique, sera approuvé par délibération du Conseil communautaire de la Dombes. Toute information sur cette enquête peut être obtenue auprès de la Communauté de communes de la Dombes, à l'adresse postale suivante : Communauté de communes de la Dombes - Service SCoT - 100 Avenue FOCH, 01400 CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE.

Des informations sur cette enquête peuvent également être obtenues par courriel à l'adresse suivante : scotdeladombes@ccdombes.fr.

Le dossier d'enquête publique, ainsi que les observations du public, sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête, en s'adressant à la Communauté de communes de la Dombes.